Nations Unies A/61/422

Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 53 de l'ordre du jour

Développement durable

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : Mme Vanessa **Gomes** (Portugal)

1. À sa 2e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée :

« Développement durable :

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

f) Convention sur la diversité biologique;

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire; »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en huit parties, sous la cote A/61/422 et Add. 1 à 7.

06-54925 (F) 141206 141206

2. La Deuxième Commission a examiné la question de sa 19e à sa 23e séance, les 25, 26 et 30 octobre 2006. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/61/SR.19 à 23). On se référera aussi au débat général tenu par la Commission de sa 2e à sa 6e séance, du 2 au 4 octobre 2006 (voir A/C.2/61/SR.2 à 6). Des décisions ont été prises sur la question aux 24e, 25e, et 30e à 34e séances, les 2, 7, 17 et 22 novembre et 1, 6 et 8 décembre 2006 (voir A/C.2/61/SR.24 et 25 et 30 à 34). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs suivants au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 53
Développement durable

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Lettre datée du 12 juin 2006, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Lituanie (A/61/93)

Lettre datée du 6 juillet 2006, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Turquie (A/61/126)

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable » (A/61/258)

Lettre datée du 12 octobre 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant du Japon lui transmettant en annexe le rapport du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général (A/C.2/61/4)

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Lettre datée du 21 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant du Samoa (A/61/72-E/2006/54)

Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant des Seychelles (A/61/75-E/2006/49)

Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis (A/61/76-E/2006/51)

Lettre datée du 24 juillet 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan (A/61/181)

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable » (A/61/268)

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » (A/61/277)

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes » (A/61/229 et Corr.1)

Global survey of early warning systems (Étude mondiale des systèmes d'alerte précoce) (A/C.2/61/CRP.1) (en anglais seulement)

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

f) Convention sur la diversité biologique

Note du Secrétaire général transmettant à l'Assemblée générale les rapports présentés par les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention sur la diversité biologique (A/61/225)

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire[1]

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Composition universelle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement » (A/61/322)

4. À la 19e séance, le 25 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations [au titre des alinéas a) et b)], le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence [au titre de l'alinéa c)], le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [au titre de l'alinéa d)], le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique [au titre de l'alinéa f)] et le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement [au titre de l'alinéa g)] (voir A/C.2/61/SR.19).

5. À la 20e séance, le 25 octobre, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (voir A/C.2/61/SR.20).

6. À la 23e séance, le 30 octobre, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration liminaire [au titre de l'alinéa e)] (voir A/C.2/61/SR.23).

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 25* (A/61/25).

7. À la même séance, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la Commission s'est entretenue avec le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les représentants du Nigéria, de la Somalie et du Venezuela ont fait des observations et posé des questions (voir A/C.2/61/SR.23).